

**Zone de secours**

**Hainaut centre**

Place Communale 1

7100 LA LOUVIERE

Secrétaire du Conseil et du Collège :

Jonathan HOBE

Hobejonathan@gmail.com

**Extrait du Procès-Verbal**

**Séance du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 02 décembre 2015**

---

• **En présence de :**

GOBERT Jacques, Bourgmestre, Président du Conseil  
DEVIN Laurent, Bourgmestre  
DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre  
DAYE Maxime, Bourgmestre  
LOISEAU Vincent, Bourgmestre  
DUPONT Xavier, Bourgmestre  
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre  
THIEBAUT Eric, Bourgmestre  
MOYART Ghislain, Bourgmestre  
HOYAUX Pascal, Bourgmestre  
DI RUPO, Bourgmestre  
MOUREAU Christian, Bourgmestre  
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre  
DAMEE Véronique, Bourgmestre  
DANIEL Olivier, Bourgmestre  
POLL Bénédicte, Bourgmestre  
CULQUIN Brigitte, Echevine déléguée

**Excusés:**

TOURNEUR Aurore, Bourgmestre  
HARTIEL Olivier, Echevin délégué

MILHOMME Rudi, Commandant de Zone f.f.

FERRARI Jean-Pierre, Comptable spécial de la Zone

SERROKH Nora, Secrétaire ad hoc

## **Marchés publics - Rattachement à un marché - Entretien des compresseurs d'air**

**Le Conseil de la zone de Secours Hainaut Centre ;**

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications subséquentes ;

Considérant que la Zone de Secours Hainaut Centre dispose de compresseurs d'air respirable à haute pression ;

Considérant que le fabricant recommande le remplacement de l'huile au minimum une fois par an ;

Considérant qu'il appartient à chaque service de le faire au moins 2 fois de façon préventive ;

Considérant qu'il est recommandé de renouveler périodiquement l'air haute pression ;

Considérant qu'il est donc impératif d'entretenir les compresseurs d'air respirable haute pression ;

Considérant qu'il est proposé par les services administratifs que la Zone se « rattache » au marché organisé par le SPF Intérieur afin de bénéficier des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir Adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier Spécial des Charges ci-joint ;

Considérant que ledit marché public se termine le 21/03/2018 ;

Considérant que le rattachement au marché organisé par le SPF Intérieur permettra à la Zone de Secours Hainaut Centre de ne pas réaliser toute la procédure conduisant à la prestation du service et, ainsi, de gagner en temps et de bénéficier de prix de prestation plus intéressants ;

Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition sera imputée sur les fonctions 35101/124-06 et 35101/124-02 inscrite au budget ordinaire de l'exercice 2015 ;

**DECIDE, à l'unanimité,**

**Article unique :** de choisir comme mode de passation, en vue de l'entretien des compresseurs d'air à haute pression, le « rattachement » au marché passé par le SPF Intérieur référencé « II/MAT/A41-327-13 » et, ainsi, de marquer son accord quant au contenu du cahier spécial des charges y afférent.

**Par le Conseil :**

**La Secrétaire ad hoc,  
Nora SERROKH**

**Le Président du Conseil,  
Jacques GOBERT**

**Pour expédition conforme :**

**La Secrétaire ad hoc**

**Nora SERROKH**

**Le Président du Conseil,**

**Jacques GOBERT**

